

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2021

Étaient Présents : MM. VAN GOETHEM H, HAREN, BARBIER, PEUVOT, GALLAND, BEUGER, BOONE, LE LAGADEC, HOLLINGUE, VAN GOETHEM E., GRISON.

Madame DEBUIRE donne pouvoir à Monsieur LE LAGADEC

Monsieur FERNANDES donne pouvoir à Monsieur GRISON

Madame LIEVIN donne pouvoir à Madame BARBIER

Absent : Monsieur DECAUX

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION "GRAINES DE LIENS"

Madame BRABANDER et Monsieur DEGUSSEMME nous présentent leur association "graines de liens" (association loi 1901 à responsabilités partagées, adhésion 10 euros) mise en place depuis le 11 octobre 2021.

La thématique de cette association est le cadre de vie, l'environnement social, culturel et festif, les membres désirent amener une plus value au village. Un temps d'échange a été mis en place tous les mardis après midi (hors vacances scolaires), une petite dizaine de personnes se retrouvent autour d'un café, de jeux et de tricot.

Plusieurs actions ont déjà été réalisées :

- A l'école sur le thème du jardin
- Lors du 14 juillet avec une animation "jeux"
- Soirée "jeux de société" avec une participation d'environ 40 personnes
- Bourse aux jouets qui a un eu un franc succès (visite d'environ 400 personnes)
- Fabrication de 3 sapins de Noël pour la décoration du village.

Les actions futures sont les suivantes :

Thèmes du jardin , jeux de société

Atelier produit ménager, "zéro déchets"

Faire une bourse aux objets et vêtements

8 mai : exposition à l'église avec bourses aux plantes...

L'association remercie la commune pour le prêt de la salle des fêtes.

Monsieur GALLAND demande que le lien soit fait aussi avec les autres associations; Il faudrait peut être prévoir une journée associative, style forum, tous ensemble et être complémentaire.

Monsieur LE LAGADEC propose de communiquer via le site internet de la commune.

COLIS ET REPAS DES AINES

Monsieur BEUGER, en qualité de président du comité des fêtes et en présence des bénévoles propose d'innover en laissant les aînés choisir leur cadeau de fin d'année sous différentes formes.

En effet, Madame HAREN nous a soumis l'idée de mutualiser les moyens financiers de la commune et du comité des fêtes pour que les aînés aient le choix de leur présent,

Monsieur BEUGER insiste sur le fait que de plus les moyens humains manquent pour l'organisation d'un repas dansant.

C'est pourquoi il sera proposé aux aînés de plus de 65 ans de choisir entre :

- Un bon d'achat de 40 euros
- Un panier garni de la même valeur
- Une invitation au restaurant.

Monsieur le Maire donne ensuite lecture du compte-rendu de la précédente séance. Madame BOONE précise que concernant le rendez-vous à la préfecture il aurait dû être noté : « Sur le paragraphe sur le réseau d'alerte économique et la convocation étaient liés au nombre de jours de trésorerie de 120 jours alors que le seuil minimum est de 90 jours. Ce n'est pas le taux d'endettement qui était l'objet de la convocation »

DELIBERATION POUR UNE SUBVENTION SCOLAIRE D'UN ENFANT EN CLASSE ULYSSE

Monsieur le Maire expose qu'un enfant de Jumel est scolarisé en classe « Ulysse » à Ailly Sur Noye. Cette école organise un voyage en baie de somme, le reste à charge pour la famille est de 150 euros. L'école a envoyé une demande de subvention à la mairie de Jumel. Après discussion, le conseil municipal vote une subvention de 100 euros pour le voyage.

CANTINE A 1 EURO

Monsieur le Maire relate que depuis plusieurs mois la commune est à la recherche de la méthodologie pour mettre en place la cantine à 1 euro. Il rappelle que pour toute facturation d'un repas inférieur ou égal à 1 euro l'état participera à hauteur de 3 euros. Néanmoins il y aura lieu de mettre en place une grille tarifaire comprenant 4 tranches dont 1 supérieure à 1 euro. Avant toute chose il demande aux membres du conseil l'autorisation de signer une convention triennale entre l'A.S.P. (Agence Service Paiement) et la commune. Il est rappelé ici que la collectivité reste libre de se retirer du dispositif quand elle le souhaite. L'autorisation est donnée à l'unanimité.

DELIBERATION SDIS

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal d'une nouvelle demande de délibération, émanant de la CCALN concernant la reprise de la compétence SDIS (Service Incendie) par les communes. En effet, le président de l'intercommunalité a repassé devant le conseil communautaire cette décision sous prétexte que certaines communes se sont abstenues en ne sachant pas que leur abstention comptait pour un vote contre. Le conseil communautaire a donc de nouveau délibéré en faveur de cette mesure et doit donc refaire voter l'ensemble des communes. Monsieur le Maire rappelle que cette reprise de compétence aurait un coût de 13200 euros pour la commune. Après débat, le conseil municipal délibère à l'unanimité contre cette reprise de compétence.

QUESTIONS DIVERSES

FRICHE COMMERCIALE

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a un an une délibération pour l'augmentation de la taxe foncière sur les friches commerciales a été prise et qu'il était stipulé que cette augmentation serait revue l'année suivante si le propriétaire de cette friche ne proposait pas de solution. En conséquence et à défaut de proposition il demande au conseil municipal de doubler cette surtaxe en la portant à 20% la première année, 30% la deuxième, et 40% la troisième année. Après en avoir débattu, le conseil municipal adopte cette mesure à l'unanimité.

TERRAIN VACANT MME BENOIT

A la demande de Madame HAREN, un courrier recommandé a été envoyé à Madame BENOIT propriétaire d'un terrain vague rue Pasteur. Monsieur BENOIT est venu rencontrer Monsieur le Maire en permanence de mairie et s'est engagé à faire l'entretien de ce terrain prochainement. Une proposition d'occupation précaire de ce terrain pour en faire un parking communal n'a pas été retenu par le conseil municipal.

DEMANDE DE SCOLARISATION

Une habitante de Chaussoy scolarisant ses deux enfants à Breteuil est venue trouver Monsieur le Maire en mairie pour demander la scolarisation de ses enfants à l'école de Jumel. Il est précisé que ses enfants fréquentent l'ALSH le mercredi et pendant les vacances scolaires.

Face à la diminution des effectifs scolaires le conseil municipal décide à l'unanimité d'accéder à la demande de cette personne.

RESEAU D'ALERTE

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'un courrier émanant de la préfecture qui précise que l'état propose de sensibiliser et potentiellement d'accompagner la commune dans un plan d'action. Ce sujet sera revu vers le mois d'avril avec les services préfectoraux.

REUNION CC20

Monsieur GALLAND relate l'entretien avec le Président et le Directeur de intercommunalité voisine (« Poix de Picardie »). En présence de Monsieur le Maire, des discussions sur une éventuelle intégration de la commune dans cette structure ont été engagées.

Le président de la CC20 n'émet pas d'opposition mais demande à la commune de faire des démarches à savoir dans un premier temps d'étudier l'impact financier d'un retrait de la CCALN. En effet, les crédits en cours de la CCALN, au prorata du nombre d'habitants seraient à la charge de la commune.

Monsieur GALLAND rappelle que cette intercommunalité voisine compte 119 villages pour 45 000 habitants et qu'elle dispose de la compétence scolaire. La fiscalité de celle-ci n'a été que légèrement abordée. Monsieur GALLAND précise que cette structure est très dynamique et sans clivage politique. Le conseil municipal décide donc de poursuivre les investigations.

PROJET EOLIEN LE BOSQUEL

Monsieur porte à connaissance l'arrêté d'une demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien sur la commune du Bosquel. Les communes avoisinantes sont amenées à donner leur avis sur cette demande. A près réflexion, l'assemblée émet un avis favorable à cette demande

DEFIBRILLATEUR

Monsieur DECAUX nous a fait parvenir trois devis (prix moyen : 2000€) pour l'acquisition d'un défibrillateur pour la commune. Cette proposition fera l'objet d'une inscription budgétaire en 2022,

CONVENTION CAF

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la précédente convention avec la CAF était expirée. De ce fait il a signé la nouvelle convention territoriale globale pour une période de 3 ans.

PERISCOLAIRE

Monsieur HOLLINGUE signale que Monsieur OURDOUILLIE Jordan quittera le service au 31 janvier 2022 et qu'il y a donc lieu de prévoir son remplacement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée